

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

**APPEL A PROJETS
FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITE SPORT ANS 2021
LA REUNION**

L'Agence Nationale du Sport reconduit pour 2021 le fonds de solidarité ayant vocation à accompagner les associations sportives les plus fragilisées par la crise sanitaire liée à la Covid 19 tout en prenant en compte les risques liés et les difficultés pressenties à la reprise des activités.

Ce fonds s'adresse aux associations *affiliées à une fédération sportive*, ligues, comités ou clubs.

Concernant le territoire réunionnais, la déclinaison de ce fonds portera sur 2 mesures :

1) Aides au fonctionnement des associations sportives locales les plus en difficulté

➔ *Item « Aide aux structures en difficulté » sous le compte asso*

- Suite à l'annulation d'actions, évènements ou manifestations générant traditionnellement des rentrées d'argent et ayant conduit à une perte sèche
- Pour faire face à la mise en place de protocoles sanitaires liés à la crise COVID rendant la pratique plus complexe ou faisant considérablement augmenter le coût de la pratique

2) Aide a la relance a la pratique sportive et/ou a la prise de licences

➔ *Item «Aide à la relance de la pratique sportive » sous le compte asso*

- Par des projets ou actions visant à relancer les activités sportives à destination de nouveaux publics ou sur de nouveaux territoires
- Par des projets, actions ou formes d'activités à distance innovantes proposées pendant la crise sanitaire
- Par des dispositifs visant à accompagner, aider, soutenir le maintien ou l'augmentation du nombre de licenciés
- Par des projets ayant pour but de renforcer le modèle économique des associations et inciter à développer des coopérations dans des dynamiques territoriales
- Par toute autre forme de projets visant à redynamiser votre activité sur cette période

Sont exclues du champ d'accompagnement :

- Les demandes sur l'accompagnement à la performance ou à l'accès à la performance
- Les aides à la création de nouveaux emplois du champ sportif
- Les demandes sur des emplois vacataires et contractuels

La possibilité de proposer une action sur chaque mesure est donnée.

Le seuil de subvention minimal s'élève pour les actions financées au titre de ce fonds à 1 000 € et ce, quel que ce soit le statut de territoire concerné.

Les projets qui ne pourraient être mis en œuvre du fait de l'évolution de la situation sanitaire pourront être reportés à une échéance ultérieure.



L'accès aux subventions se fera via le logiciel « Le Compte Asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>) dont la date d'ouverture est fixée au **14 avril 2021**.

La date limite de dépôt des dossiers sur ce logiciel est fixée au **04 mai 2021** délai au-delà duquel les projets ne pourront être instruits.

Chemin d'accès pour la saisie de vos subventions :

- **Code 186**
 - Libellé : Fonds de solidarité
 - Sous-dispositif : Fonds de solidarité

Contacts DRAJES :

- Marion MARISY : 02 62 20 54 30 / marion.marisy@ac-reunion.fr
- Allan BOUCHER / 02 62 20 54 20 / allan.boucher@ac-reunion.fr

Les liens utiles :

- Plan de relance national à l'apprentissage :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/plan-de-relance-apprentissage-entreprises-cfa-decouvrez-les-mesures-du-plan>)

- Fonds de solidarité pour les TPE :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>

- Prêt garanti par l'Etat :

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

- Mesures d'aides pour le champ de l'économie sociale et solidaire :

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess/>

<https://ww.info-dla.fr/>